



DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
CANTON DE MONTARGIS

**MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD**  
*36 Grande Rue - 45700*

☎ 02.38.97.80.30 📠 02.38.28.01.11  
Mail : [mairie-chevillonsurhuillard@orange.fr](mailto:mairie-chevillonsurhuillard@orange.fr)

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Février 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un Février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le 01 Février 2022, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire, à la mairie.

Absents non excusés : M. GIRBE, MME GARGOT, M. CHARPENTIER

Absents excusés : Mme PANNIER pouvoir à M. BIHOREAU

**MME PIERRATTE** a été élue secrétaire de séance.

### **1/ AUTORISATION DE L'ORGANE DELIBERANT AU MAIRE A MANDATER UNE DEPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DE BUDGET**

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales selon lequel :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à mandater des dépenses au compte 2183 « Matériel informatique » pour un montant de 2505.65 €, les crédits ouverts au budget en 2021 étant de 404 814,12 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette dépense d'investissement avant vote du budget, conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

## **2/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET – CREATION D’UN CHEMIN PIETON ET VELO - ROUTE DE SAINT MAURICE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune pourrait demander une subvention à titre exceptionnelle au Conseil Départemental du Loiret pour les travaux de création d’un chemin piéton et vélo route de Saint Maurice.

Le coût total de ces travaux s’élève à 40 800€ TTC.

La 1<sup>ère</sup> tranche de cette opération a été réalisée en Novembre 2021.

Un dossier de demande de subvention sera transmis au Département.

A l’unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent cette demande.

## **3/ ELECTIONS PRESIDENTIELLES – 1<sup>ER</sup> TOUR DU 10 AVRIL 2022 – CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le premier tour des élections présidentielles aura lieu le 10 avril prochain.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la commune a deux bureaux de vote.

Monsieur le Maire propose de délibérer quant à la composition des bureaux de vote qui ouvriront de 8 heures à 19 heures à la salle polyvalente.

Après délibération, les bureaux de vote seront composés comme suit :

Les présidents désignés sont M.BOURILLON Christian et Mme PIERRATTE Nathalie pour le premier bureau de vote et M.BIHOREAU Patrick et M.WASSEN Henri pour le second bureau de vote.

| Élections<br>Présidentielles   | 1 <sup>er</sup> bureau de vote                              | Élections<br>Présidentielles   | 2 <sup>nd</sup> bureau de vote                     |
|--------------------------------|---|--------------------------------|--|
| De 8 heures<br>à 13 heures 30  | BOURILLON Christian<br>PANNIER Lysiane<br>MARIANNE Florence | De 8 heures<br>à 13 heures 30  | BIHOREAU Patrick<br>FABRE Daniel<br>BESNARD Sylvie |
| Élections<br>Présidentielles   | 1 <sup>er</sup> bureau de vote                              | Élections<br>Présidentielles   | 2 <sup>nd</sup> bureau de vote                     |
| De 13 heures 30<br>à 19 heures | PIERRATTE Nathalie<br>WUILLAUME Laëtitia<br>POULLOT Léonard | De 13 heures 30<br>à 19 heures | WASSEN Henri<br>BRUNEL Anaïs<br>SIMON Stéphanie    |

#### **4/ ELECTIONS PRESIDENTIELLES – 2<sup>ND</sup> TOUR DU 24 AVRIL 2022 – CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le second tour des élections présidentielles aura lieu le 24 avril prochain.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la commune a deux bureaux de vote.

Monsieur le Maire propose de délibérer quant à la composition des bureaux de vote qui ouvriront de 8 heures à 19 heures à la salle polyvalente.

Après délibération, les bureaux de vote seront composés comme suit :

Les présidents désignés sont M. BOURILLON Christian et M. BIHOREAU Patrick pour le premier bureau de vote et Mme PIERRATTE Nathalie et M. WASSEN Henri pour le second bureau de vote.

| Élections<br>Présidentielles   | 1 <sup>er</sup> bureau de vote                                | Élections<br>Présidentielles   | 2 <sup>nd</sup> bureau de vote                           |
|--------------------------------|---|--------------------------------|--|
| De 8 heures<br>à 13 heures 30  | BOURILLON Christian<br>PANNIER Lysiane<br>DELVINQUIERE Carine | De 8 heures<br>à 13 heures 30  | PIERRATTE Nathalie<br>WUILLAUME Laëtitia<br>BLANCHE Noël |
| Élections<br>Présidentielles   | 1 <sup>er</sup> bureau de vote                                | Élections<br>Présidentielles   | 2 <sup>nd</sup> bureau de vote                           |
| De 13 heures 30<br>à 19 heures | BIHOREAU Patrick<br>FABRE Daniel<br>POULLOT Léonard           | De 13 heures 30<br>à 19 heures | WASSEN Henri<br>BESNARD Sylvie<br>MARIANNE Florence      |

#### **5/ ELECTIONS LEGISLATIVES – 1<sup>ER</sup> TOUR DU 12 JUIN 2022 – CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le premier tour des élections législatives aura lieu le 12 juin prochain.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la commune a deux bureaux de vote.

Monsieur le Maire propose de délibérer quant à la composition des bureaux de vote qui ouvriront de 8 heures à 18 heures à la salle polyvalente.

Après délibération, les bureaux de vote seront composés comme suit :

Les présidents désignés sont M. BOURILLON Christian et Mme PIERRATTE Nathalie pour le premier bureau de vote et M. BIHOREAU Patrick et M. WASSEN Henri pour le second bureau de vote.

|                             |  |                             |  |
|-----------------------------|--|-----------------------------|--|
| Élections<br>Législatives   | 1 <sup>er</sup> bureau de vote                             | Élections<br>Législatives   | 2 <sup>nd</sup> bureau de vote                       |
| De 8 heures<br>à 13 heures  | BOURILLON Christian<br>DELVINQUIERE Carine<br>FABRE Daniel | De 8 heures<br>à 13 heures  | BIHOREAU Patrick<br>BLANCHE Noël<br>BESNARD Sylvie   |
| Élections<br>Législatives   | 1 <sup>er</sup> bureau de vote                             | Élections<br>Législatives   | 2 <sup>nd</sup> bureau de vote                       |
| De 13 heures<br>à 18 heures | PIERRATTE Nathalie<br>POULLOT Léonard<br>PANNIER Lysiane   | De 13 heures<br>à 18 heures | WASSEN Henri<br>MARIANNE Florence<br>SIMON Stéphanie |

## **6/ ELECTIONS LEGISLATIVES – 2<sup>ND</sup> TOUR DU 19 JUIN 2022 – CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le second tour des élections législatives aura lieu le 19 juin prochain.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la commune a deux bureaux de vote.

Monsieur le Maire propose de délibérer quant à la composition des bureaux de vote qui ouvriront de 8 heures à 18 heures à la salle polyvalente.

Après délibération, les bureaux de vote seront composés comme suit :

Les présidents désignés sont M. BOURILLON Christian et Mme PANNIER Lysiane pour le premier bureau de vote et M. BIHOREAU Patrick et M. WASSEN Henri pour le second bureau de vote.

|                             |  |                             |   |
|-----------------------------|--|-----------------------------|---|
| Élections<br>Législatives   | 1 <sup>er</sup> bureau de vote                                   | Élections<br>Législatives   | 2 <sup>nd</sup> bureau de vote                        |
| De 8 heures<br>à 13 heures  | BOURILLON Christian<br>DELVINQUIERE Carine<br>PIERRATTE Nathalie | De 8 heures<br>à 13 heures  | BIHOREAU Patrick<br>BLANCHE Noël<br>MARIANNE Florence |
| Élections<br>Législatives   | 1 <sup>er</sup> bureau de vote                                   | Élections<br>Législatives   | 2 <sup>nd</sup> bureau de vote                        |
| De 13 heures<br>à 18 heures | PANNIER Lysiane<br>WUILLAUME Laëtitia<br>POULLOT Léonard         | De 13 heures<br>à 18 heures | WASSEN Henri<br>BESNARD Sylvie<br>FABRE Daniel        |

## **7/ CREATION ET SUPPRESSION DES POSTES – FONCTIONNAIRE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des augmentations d'heures. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 8 novembre 2021,  
Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique C2 à temps complet à raison de 35 h/35<sup>ème</sup>

Et

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint Technique C2 à temps non complet à raison de 28 h/35<sup>ème</sup>

Le Maire propose à l'assemblée :

FONCTIONNAIRES :

-la création d'un emploi d'Adjoint Technique C2, permanent à temps complet à raison de 35h/35<sup>ème</sup>

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1 avril 2022 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Catégorie C

Grade : Adjoint Technique C2 35h/35<sup>ème</sup>

-ancien effectif : 0

-nouvel effectif : 1

La suppression d'un emploi d'Adjoint Technique C2, permanent à temps non complet à raison de 28h/35<sup>ème</sup>.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 08 novembre 2021

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Catégorie C

Grade : Adjoint Technique C2 28h/35<sup>ème</sup>

-ancien effectif : 1

-nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE d'adopter les modifications des emplois ainsi proposés

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

## **8/ RAPPORT ANNUEL 2020 – SMIRTOM MONTARGIS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le rapport annuel 2020 du SMIRTOM MONTARGIS.

Après lecture de ce rapport, avec 12 voix pour et 0 voix contre le Conseil Municipal approuve et accepte ce rapport.

## **9/ RETROCESSION A LA COMMUNE – IMPASSE DES SECHERONS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ensemble des propriétaires de l'impasse des Sécherons souhaitent rétrocéder ce dernier à la commune pour l'euro symbolique.

Monsieur Le Maire demande son avis au conseil.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ont décidé de ne pas accepter la demande de rétrocession en l'état de l'impasse des Sècherons formulée par l'ensemble des propriétaires privés.

Cependant la commune pourra accepter la rétrocession lorsque l'assainissement et la voirie seront réalisés par l'ensemble des propriétaires.

## **10/ QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire demande au conseil si des questions restent à poser :

- Il est fait un compte-rendu des commissions urbanisme-foncier-économique (zone Arboria), transition écologique-énergétique et climat-air-énergie de l'AME ;
- La date du prochain conseil municipal est fixée au 28 mars 2022.